

La conséquence du climat, c'est que la variété des cultures est impossible : l'élevage en grand du bétail nécessiterait de coûteuses installations pour l'abriter pendant l'hiver et ne serait donc pas rémunérateur ; le froid interdit la culture de la plupart des arbres fruitiers ; le climat ne convient pas non plus à la grande céréale américaine, le maïs. Restent le blé et l'avoine, à la culture desquels il faut joindre la production du beurre et du fromage, car si l'élevage en grand du bétail n'est guère possible dans un pays si froid, la plupart des propriétaires possèdent quelques vaches dont ils vendent le lait aux nombreuses fromageries et beurrieres du pays.

Cette industrie tend à se développer de plus en plus et les produits s'en exportent, notamment, en Colombie britannique et même au Japon ; de tout temps le fromage canadien a été l'un des plus puissants articles d'exportation du Dominion ; en 1891 l'exportation en atteignait 595,000 quintaux, valant 2,144,000 livres, soit plus de 53 millions de francs.

Au Manitoba, c'est cependant toujours la culture du blé qui est la principale occupation agricole : la production a été, en 1894, d'après les statistiques canadiennes, de 6,200,000 hectolitres de froment, 4,300,000 d'avoine et un peu plus d'un million d'hectolitres d'orge. Parmi les autres cultures, la seule de quelque importance était celle des pommes de terre (720,000 hectolitres).

D'après les données officielles, le prix que le cultivateur touchait pour son blé était de 40 à 43 cents le *bushel* ; il paraîtrait même qu'il est tombé assez souvent au-dessous de 40 cents ; si l'on veut bien réfléchir que ce prix représente 5 fr. 50 l'hectolitre, on comprendra les plaintes qu'exhalaient l'année dernière les agriculteurs manitobains ; les prix des autres céréales étaient en relation avec ceux du blé, l'orge valant 30 cents et l'avoine 20 cents le *bushel*. Sur les 6,200,000 hectolitres de blé récoltés, 5 millions auraient été exportés du Manitoba ; ces chiffres sont considérables si l'on se rappelle qu'en 1891 ce pays ne comptait que 152,000 habitants. Proportionnellement à la population, le Dakota du Nord est le seul Etat de l'Union Américaine qui produise plus de blé que le Manitoba.

Les grandes fermes sont rares dans cette province : il n'y a pas de ces énormes sillons, si longs que le laboureur n'en trace que trois ou quatre par jour, non que le terrain ne s'y prête pas, mais parce que la propriété est plus divisée. Il y a beaucoup de *homestead* carrés de 160 acres (64 hectares) de superficie soumis à une législation semblable à celle des Etats-Unis ; le gouvernement percevait pour la constitution du *homestead* un droit un droit de 10 dollars et le propriétaire est tenu d'habiter et de cultiver sa terre pendant trois ans sans s'absenter plus de six mois chaque année. Les terres qui ne sont pas des *homestead*, et il y en a beaucoup dans la vallée de la Rivière Rouge, ne sont pas en général plus étendues.

Le mode d'appropriation consiste presque toujours à cultiver une partie de sa propriété en céréales, en l'entourant de clôtures saisonnières, le reste étant affecté à la pâture du bétail qui erre en liberté sur toutes les terres non closes. Il va sans dire que la culture indéfinie du blé et de

l'avoine sans fumure doit finir par épuiser le sol, si bon soit-il ; certaines terres portent sans interruption du blé depuis quinze ans ; la plupart des propriétaires possédant aussi quelques animaux auraient pourtant de quoi fumer chaque année, une partie au moins de leurs terres, ils ne se donnent pas la peine de le faire.

L'outillage économique de Manitobain est très complet. Ce pays ou l'on ne venait il y a moins de vingt ans qu'en canot, en faisant des portages pour passer d'une rivière à une autre, ou pour éviter des rapides trop dangereux, a aujourd'hui 2,000 kilomètres de chemin de fer : pour une province qui sur 180,000 kilomètres carrés n'a que 152,000 habitants, c'est un beau réseau, peut-être même est-ce trop d'avoir trois lignes parallèles dont deux appartiennent au Canadian Pacific et une au Northern Pacific Américain, pour remonter la vallée de la rivière Rouge ; la preuve que ces lignes sont en nombre exagéré, c'est qu'une n'a qu'un train par semaine.

Tel qu'il est, le Manitoba, pour n'être pas un pays de Cocagne, n'en est pas moins digne d'attention de la part des hommes travailleurs et économes qui veulent s'établir dans les pays neufs ; seulement pour y réussir, il ne faut pas épargner sa peine, ne pas hésiter à mettre la main à l'œuvre soi-même, car il importe d'employer le moins de journaliers possible dans un pays où ils se paient 1 ou 1 25 dollar (5 fr. 15 à 6 fr. 40 par jour).

D'après les statistiques canadiennes du département de l'intérieur, il serait arrivé en 1894, dans les ports du Dominion, 5,035 personnes déclarant vouloir se fixer au Manitoba, tandis que 2,052 entendaient se porter plus à l'ouest et que 13,500 comptaient rester dans les anciennes provinces de l'Est ; d'autre part, il y a un certain mouvement d'immigrants transportés par le Canadian-Pacific à destination de Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie britannique, qui s'est élevé l'an dernier à 13,963.

Le Manitoba, dans ses vastes plaines, ne dispose d'aucune force hydraulique et, bien qu'on ait découvert à Souris quelques gisements de houille médiocre, ce n'est pas encore suffisant pour en faire un pays industriel, d'autant qu'il ne paraît pas non plus posséder de mines métalliques. Mais comme région agricole, il paraît préférable aux régions des Etats-Unis qui s'étendent au sud : les Dakotas et Nebraska, qui n'ont guère plus que lui la possibilité de varier leurs cultures et souffrent plus des gelées tardives alternant avec des vents chauds et desséchants.

L'ELEVAGE DES HUITRES

Nous extrayons l'intéressante étude que voici du prospectus de la Compagnie Ostreicole de Québec (limitée) qui vient d'ouvrir un immense parc d'huîtres dans le Barachois de Carleton :

L'Ostreiculture ou l'art de reproduire artificiellement et d'élever les huîtres ne date pas d'hier, puisque Pline prétend que le préconsul Sergius Orata, homme riche, élégant, et jouissant d'un grand crédit, qui vivait dans le premier siècle avant notre ère, imagina d'organiser les pre-

miers parcs d'huîtres dans des étangs établis à cet effet sur la côte des Baies, près de Naples, avec des huîtres qu'il fit venir de Brindes et du lac Lucrin, et sut persuader à tout le monde que ces huîtres contractaient par leur séjour dans ces parcs une saveur qui les rendait plus estimables que celles de toute autre contrée.

Les Romains prirent goût aux huîtres provenant des parcs de Sergius Orata, lequel acquit en peu de temps une fortune considérable.

C'est qu'en effet les huîtres changent considérablement après leur séjour dans les parcs ; les nouvelles propriétés qu'elles y acquièrent ajoutent beaucoup à leur valeur. Elles s'y dépouillent de l'odeur et du goût que leur communique, au sein de la mer, leur enveloppe de polypiers et autres parasites. Elles s'engraissent et se débarrassent du goût de vase qu'elles avaient puisé dans des lieux moins convenablement disposés.

Dans le siècle dernier, M. le marquis de Plombal fit jeter quelques cargaisons d'huîtres sur les côtes du Portugal, qui n'en produisaient pas, et ces mollusques s'y multiplièrent rapidement et y sont aujourd'hui en grande quantité.

À la même époque, en Angleterre, une certaine quantité de ces mollusques ayant été semée dans le détroit de Menai, qui sépare le pays de Galles de l'île d'Anglesey, s'y propagèrent considérablement et furent pendant longtemps une source considérable de revenu. Excité par cet exemple, le gouvernement anglais fit déposer des chargements d'huîtres sur divers points des côtes d'Angleterre, où elles prospèrent également.

La création de bancs artificiels d'huîtres a multiplié et régularisé la production de ces mollusques. Sur les côtes des comtés d'Essex et de Kent, en Angleterre et aux Etats-Unis, l'ostreiculture est pratiquée avec méthode. En France, cette industrie importante n'a pas été négligée. En 1853, époque où eut lieu le premier essai de reproductions artificielles d'huîtres, M. Coste, après avoir étudié le système d'élevage employé dans le lac de Fusaro, sema aux frais de l'Etat, dans la baie de St-Brieuc, trois millions d'huîtres mères réparties sur une superficie de 2,500 acres. Six mois après, on montrait, à l'étonnement et à l'admiration des pêcheurs du littoral, des fascines portant dans leurs branches des bouquets de petites huîtres en grande profusion ; on en trouvait jusqu'à 20,000 dans une seule fascine.

Bientôt des savants distingués, parmi lesquels M. Van Benedente et M. Eschricht, professeur à Copenhague, envoyés par leur gouvernement respectif, vinrent étudier, en France, le procédé d'ostreiculture pour en faire l'application sur les côtes de la Belgique et du Danemark.

Depuis, M. Coste a démontré de plus que l'industrie huîtreuse pouvait être fixée sur le terrain à marée basse. Par suite de ces conseils, le bassin d'Arcachon est aujourd'hui transformé en un vaste champ de production qui s'accroît chaque jour et donne des récoltes très abondantes. Depuis 1865, cent douze capitalistes, associés à cent douze marins, y exploitent une surface de 1,000 acres de terrain émergents ; l'Etat y a installé et organisé deux fermes modèles, destinées à faire l'essai des divers appareils propres à fixer